

Taux de satisfaction clients : 100%

Taux de présentation devant le jury : 66,7%

79,2% des personnes présentées à l'examen ont obtenu la certification visée

Résultats sur 3 ans – mise à jour juin 2025

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)

Titres Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Depuis 2002, la validation des acquis de l'expérience permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises tout au long de la vie et d'obtenir un **diplôme, un titre ou une certification** en adéquation avec son expérience, cela sans avoir à suivre nécessairement une formation.

En quoi consiste l'accompagnement ?

- Il vous apporte une aide méthodologique pour réaliser le dossier de validation : dossier de preuves afin de sélectionner les activités à décrire, d'aider à l'explicitation des expériences par une description fine des activités et à structurer le dossier en valorisant les compétences mises en œuvre
- Il vous aide à préparer l'entretien avec le jury

Objectifs - A l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire sera capable de :

- Repérer dans son expérience les situations les plus exploitables au regard des preuves de compétences demandées dans le dossier.
- Structurer et rédiger des preuves en adéquation avec celles demandées dans le dossier de preuves.
- Présenter par écrit et par oral son dossier devant le jury de validation.

Contenu détaillé de l'accompagnement

- Appui méthodologique à la rédaction du livret de validation
- Analyser et exploiter son expérience par rapport au référentiel du titre demandé.
- Constituer les preuves de ses acquis à faire figurer dans le dossier de preuves
- Décrire par écrit et par oral les éléments de ses compétences acquises en situation de travail.
- Se préparer à présenter son dossier au jury
- Entretien post-jury

Le volume horaire de l'accompagnement (de 14h à 24h) est défini lors de l'entretien d'analyse du besoin, il est modulé suivant le nombre de blocs de compétences à valider et le besoin du candidat en terme d'accompagnement.

En général les 2 formules horaires suivantes sont proposées :

L'accompagnement de 14 heures comporte :

- un apport méthodologique
- a minima une séance d'analyse de preuves recueillies par le candidat
- une séance est dédiée à la préparation au jury

L'accompagnement de 24 heures comporte :

- Une guidance rédactionnelle et méthodologique renforcée
- a minima deux séances d'analyse de preuves recueillies par le candidat
- une séance est dédiée à la préparation au jury

Méthodes et moyens pédagogiques

2 modalités d'accompagnement en présentiel et mixte.

Entretiens individuels - Possibilité d'ateliers collectifs sur certains thèmes.

Description du parcours professionnel selon les différents emplois occupés

Analyse commentée d'extraits

Analyse des compétences professionnelles et transférabilité vers le référentiel du titre.
Conseils pour la description et l'analyse de l'expérience - Conseils rédactionnels.
Entraînement à l'entretien avec le jury
Bureau individuel - Confidentialité des informations communiquées garantie.

Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation des acquis

Questionnaire de satisfaction à la fin de l'accompagnement, entretien de suivi suite au passage devant le jury.

Le candidat est responsable de sa VAE. A ce titre, il est responsable de la constitution et de la rédaction de son dossier (l'usage d'un outil de traitement de texte est recommandé). C'est lui qui juge de l'état de son dossier et décide donc de la date à laquelle il souhaite le déposer pour se présenter devant le jury de validation.

Cette certification doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Modalités et délais d'accès

Proposition d'un entretien d'information préalable dans les 15 jours suivant la demande et réalisation de l'accompagnement selon un calendrier planifié avec le bénéficiaire sous réserve de recevabilité du dossier.

Public et Prérequis

Toute personne quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation qui justifie d'une expérience directe avec la certification visée et selon les modalités d'organisation et de contrôle de la certification – que l'activité ait été exercée de façon continue ou non – peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Avoir validé le livret de recevabilité pour suivre l'accompagnement.

Accompagnateurs :

Conseiller spécialisé dans l'accompagnement VAE et en fonction de la certification : expert métier.

Formalisation à l'issue de la formation :

Dossier de preuves constitué par le bénéficiaire pour présentation devant jury

Livrables à l'issue de la formation : Attestation d'accompagnement

Durée :

Le volume horaire est compris entre 14h minimum et 24h maximum.

En général ces 2 options d'accompagnement sont proposées : 14 heures en 7 séances*

24 heures en 12 séances*

* séances réalisées en présentiel ou distanciel avec possibilité de modulation de la durée des séances.

Tarifs :

- Avec prise en charge CPF de 14 heures : 980 euros nets de taxes (exonéré de TVA)
24 heures : 1 680 euros nets de taxes (exonéré de TVA)

- Autres tarifs en fonction du mode de financement disponibles sur devis

Nos conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de la CMA 57 :

<https://www.cma-moselle/conditions-generales>

Financement

Accompagnement éligible CPF

Le coût peut être pris en charge par différents financeurs dont le choix dépend du cadre et du secteur d'activité dans lesquels le candidat réalise sa VAE.

Lieux : Cette prestation est réalisable sur Metz, Thionville, Forbach.

Contacts : Patricia MELCHIOR Tél : 03 87 39 31 81

pmelchior@cma-moselle.fr

Prestations accessibles aux personnes handicapées - Parking gratuit